



Rapport de la commission des finances concernant le Préavis municipal n° 27-2020

Octroi d'un crédit d'étude de CHF 84'000.- (huitante quatre mille francs) pour la remise à ciel ouvert du ruisseau « Derrey le Motty »

Membre	Fonction	4.03.2020
Eric Bron	Membre	
Armand Jost	Président	x
Isabel Matos	Membre	
Philippe Muggli	Membre rapporteur	x
Andreas Zaugg	Membre	x

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La CoFin tient à remercier la Municipalité et plus spécialement Roland Karlen, pour sa présentation du projet, pour ses explications lors de la rencontre avec la CoFin et la commission ad hoc. Nous tenons également à remercier les collègues de la commission pour l'échange que nous avons eu à cette occasion

2. Analyse de la Commission

1.1 Aspects techniques

Ce projet de remise à ciel ouvert de ce ruisseau date déjà de plusieurs années et cette idée est revenue sur le tapis lors de la séance publique du PGA en décembre 2018. Conjointement avec ce projet, la Municipalité pourrait ainsi améliorer la sécurité du cheminement piétonnier, notamment pour les écoliers se rendant aux collèges de la Combe et de la Chavanne.

1.2 Aspects financiers

Le coût total du projet est à l'heure actuelle estimé à environ CHF 1 015 000.-. La bonne nouvelle est que 95% du coût **pourrait** être pris en charge par la Confédération et le Canton de Vaud, restant environ CHF 60 000 à la charge de la Commune.

3. Conclusion de la Commission

La CoFin, unanime, est favorable au préavis, avec toute fois trois réserves :

- Que la Municipalité n'aille pas de l'avant avant d'être certaine de pouvoir lever les oppositions que les propriétaires concernés pourraient faire ;
- Plutôt que demander au Canton de nous verser des fonds au fur et à mesure des travaux comme cela nous a été présenté, la CoFin suggère à la Municipalité d'emprunter le montant correspondant au coût des travaux **avec un intérêt négatif**, et de ce faire rembourser à la fin du projet le montant définitif, avec à la clé, un gain ;
- Que la Municipalité n'aille pas de l'avant avant d'être certaine de pouvoir être subventionnée à 95% par Canton et la Confédération comme évoqué dans le préavis.

La commission des finances recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 27-2020, portant sur un crédit CHF 84 000.-, et de financer cette dépense par la voie budgétaire.

Cugy, le 13 mars 2020

Eric Bron Armand Jost Isabel Matos Philippe Muggli Andreas Zaugg